

DECLARATION DE GARANTIE LIMITEE ET ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

Conditions générales

sauf mention expresse dans la présente DÉCLARATION DE garantie limitée, HP n'offre aucune garantie OU CONDITION, expresse ou IMPLICITE, y compris aucune garantie IMPLICITE de capacité marchande et D'APTITUDE À REMPLIR UN BUT PARTICULIER. HP rejette expressément toute garantie ET CONDITION qui nE SONT pas mentionnéeS dans la présente déclaration de garantie limitée. la période de toute garantie imposée par la loi est limitée à la celle de la présente garantie limitée. certains états ou pays n'autorisent pas de limitation de période de garantie IMPLICITE ou l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou indirects pour les produits de consommation. il se peut donc que dans ces états ou pays, certaines exclusions ou limitations prévues dans la présente déclaration de garantie limitée ne s'appliquent pas à votre cas.

La présente Garantie limitée s'applique aux produits matériels de marque HP et Compaq (ci-après dénommés collectivement « produits de marque HP ») vendus ou loués par Hewlett-Packard Company ou Compaq Computer Corporation, filiale en propriété exclusive aux États-Unis, ses filiales, ses affiliés, ses revendeurs agréés ou ses distributeurs nationaux dans le monde avec la présente déclaration de garantie limitée (ci-après dénommés collectivement « HP »). La garantie limitée et applicable et peut être mise en œuvre dans tout pays où HP ou ses Mainteneurs Agréés fournissent des services sous garantie soumis aux conditions énoncées dans la présente notice de garantie limitée. La disponibilité des services et les délais d'intervention sont toutefois susceptibles de varier d'un pays à l'autre et peuvent dépendre des conditions d'enregistrement dans le pays d'achat.

HP garantit que le produit que vous avez acheté auprès de HP ou de l'un de ses Revendeurs Agréés est exempt de tout défaut de matière première ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant la période de garantie, qui sera la plus longue des périodes suivantes : soit un an à partir de la date d'achat, soit la période de garantie restante de l'ordinateur Compaq ou HP dans lequel le produit est installé. La période de garantie pour un module de batterie rechargeable en option est limitée à un (1) an à compter de la date d'achat du produit. La période de garantie prend effet à la date d'achat ou de location du produit auprès de HP. Le reçu ou le bon de livraison daté, indiquant la date d'achat ou de location du produit, constitue la preuve de la date d'achat ou de location. Pour bénéficier de prestations de garantie, vous devrez peut-être fournir la preuve d'achat ou de location. En vertu des conditions de la présente déclaration, vous avez droit aux prestations de garantie si votre produit de marque HP nécessite une réparation durant la période de garantie limitée. La garantie limitée s'applique exclusivement à l'acquéreur ou au locataire initial du produit de marque HP et ne peut être transférée à quiconque obtiendrait la propriété de ce produit auprès de l'acquéreur ou du locataire initial.

Les produits HP sont fabriqués à partir de matériel neuf ou d'une combinaison de matériel neuf et réusiné dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles du matériel neuf. Les pièces de rechange sont soit neuves soit de qualité équivalente. Les pièces de rechange sont garanties exemptes de tout défaut de matière première ou de fabrication pendant trente (30) jours ou, s'il est d'une plus longue durée, pendant le reste de la période de la garantie limitée du produit HP dans lequel elles sont installées. La période de garantie pour les pièces de rechange du module de batterie rechargeable est limitée à la plus longue des deux périodes suivantes : soit trente (30) jours, soit le restant de la période de garantie du module de batterie rechargeable remplacé.

Pendant la période de la garantie limitée, HP réparera ou remplacera les pièces défectueuses ou le produit. Tous les produits ou pièces extraits dans le cadre de la garantie limitée deviennent la propriété de HP. La pièce ou le produit de remplacement bénéficie soit de la garantie de la pièce ou du produit remplacé, soit de la garantie de trente (30) jours de la pièce de rechange. En cas de pannes répétées, HP pourra, à son entière discrétion, décider de remplacer le produit défectueux par un produit de son choix dont les performances seront au moins équivalentes à celles de votre produit de marque HP. HP se réserve, à sa discrétion, le droit de décider de rembourser le prix d'achat ou les loyers (sans intérêt) du produit, au lieu de remplacer ce dernier. Il s'agit de votre recours exclusif pour les produits défectueux.

il vous est conseillé d'effectuer régulièrement des copies de sauvegarde des données stockées sur votre disque dur ou d'autres supports de stockage en guise de précaution contre les éventuelles pannes, altérations et pertes de données. avant de renvoyer quelconque produit pour réparation, veuillez à effectuer une copie de sauvegarde de vos données et à supprimer toute donnée confidentielle ou personnelle. HP n'est pas responsable de la perte ou des dommages causés aux programmes, données ou supports de stockage amovibles. HP n'est tenu à la restauration ou réinstallation d'aucun programme ou donnée autre que les logiciels installés par Compaq ou HP lors de la fabrication du produit.

HP ne garantit pas que ce produit fonctionnera de manière ininterrompue ou sans erreur. HP n'est pas responsable des dommages nés du non-respect des instructions fournies avec le produit de marque HP.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux pièces extensibles. La présente garantie limitée ne s'applique pas aux produits dont le numéro de série a été ôté ou qui ont été endommagés ou rendus défectueux (a) du fait d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive ou d'autres causes externes ; (b) du fait d'une utilisation contraire aux paramètres d'utilisation énoncés dans la documentation de l'utilisateur fournie avec le produit ; (c) du fait de l'utilisation de pièces non fabriquées ou vendues par HP ; ou (d) à la suite d'une modification ou d'une réparation par un autre fournisseur que (i) HP, (ii) un Mainteneur HP Agréé, ou (iii) à la suite de l'installation de pièces de rechange HP ou de pièces agréées par HP remplaçables par l'utilisateur final si elles sont

disponibles pour votre produit dans votre pays de résidence où des services de réparation HP sont offerts.

Les présentes conditions constituent l'accord de garantie complet et exclusif entre vous et HP pour le produit de marque HP que vous avez acheté ou loué. Ces conditions remplacent tout accord ou déclaration préalable (y compris toute déclaration faite par HP dans sa littérature commerciale ou par un agent ou un employé de HP), éventuellement survenu dans le contexte de votre achat ou location de produit de marque HP. Aucune modification des conditions contenues dans la présente garantie limitée n'est valable si elle n'a pas été réalisée par écrit et signée par un représentant agréé de HP.

Limites de responsabilité

au cas où votre produit HP ne fonctionnerait pas conformément à la garantie ci-dessus, la réparation ou le remplacement de ce produit constitue votre recours exclusif. en vertu de la présente garantie limitée, la responsabilité maximale de HP est expressément limitée soit au prix d'achat du produit soit, s'il est inférieur, au coût de la réparation ou du remplacement de tout composant matériel défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

HP n'est NULLEMENT responsable de tout dommage causé par le produit ou le défaut de fonctionnement du produit, y compris de tout manque à gagner, perte d'économies ou dommage spécial ou indirect. HP n'est pas responsable de toute réclamation faite par un tiers ou faite par un tiers en votre nom.

ces limites de responsabilité sont applicables si des dommages-intérêts sont demandés ou si une réclamation est faite en vertu de cette garantie ou d'une réclamation en responsabilité civile (y compris la négligence et la responsabilité stricte envers le produit), une réclamation contractuelle ou toute autre réclamation. ces limites de responsabilité ne pourront être abandonnées ou modifiées par quiconque. ces limites de responsabilité resteront en vigueur même si vous avez notifié HP ou un représentant HP agréé de l'éventualité de tels dommages. cette limitation ne s'applique toutefois pas aux réclamations pour dommages corporels.

la présente garantie limitée vous confère des droits spécifiques. vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre ou d'un pays à l'autre. pour établir quels sont vos droits, vous êtes invité à consulter les lois applicables dans votre état ou votre pays.

Logiciels

HP NE GARANTIT AUCUN PRODUIT LOGICIEL, Y COMPRIS TOUT LOGICIEL OU SYSTÈME D'EXPLOITATION PREINSTALLÉ PAR HP. Les obligations exclusives de HP relatives aux logiciels distribués par HP sous la marque HP ou Compaq sont énoncées dans l'accord de licence ou de programme de l'utilisateur final correspondant. Les produits matériels et logiciels non fabriqués par HP sont fournis « EN L'ÉTAT ». Il se peut cependant que certains constructeurs, fournisseurs ou éditeurs vous fassent bénéficier directement de leurs propres conditions de garantie.

Assistance technique pour les logiciels

L'« assistance technique pour les logiciels » désigne toute assistance fournie en cas de question et de problème pour les logiciels soit préinstallés par HP ou Compaq dans le produit de marque HP, soit fournis avec le produit de marque HP au moment de l'achat ou de la location de ce produit. L'assistance technique pour les logiciels est offerte pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat ou de location du produit. Le reçu ou le bon de livraison daté, indiquant la date d'achat ou de location du produit, constitue la preuve de la date d'achat ou de location. Pour bénéficier du service d'assistance technique pour les logiciels, vous devrez peut-être fournir la preuve d'achat ou de location. À l'issue de cette période, l'assistance technique logicielle pourra être fournie aux conditions tarifaires en vigueur.

Demande prestations de garantie

La demande de service sous-garantie doit être adressée au Revendeur Agréé HP chez qui vous avez acheté le produit.

Le programme de pièces de rechange HP, qui couvre ce produit, prévoit l'envoi de pièces de rechange agréées directement à votre adresse de manière à préserver la validité de la garantie. Pour bénéficier de ce programme, vous êtes tenu d'appeler le Centre HP d'assistance technique par téléphone pour demander qu'une pièce de rechange vous soit envoyée. Dès la réception de la pièce de rechange, appelez le Centre HP d'assistance technique par téléphone qui vous guidera à travers l'installation de la pièce.

© 2002 Hewlett-Packard Development Company, L.P.

Première Édition, Juillet 2002

301859-051